



APL 3, Rue Dejean CH-1202 Genève
www.patrimoine-leman.ch
CCP 12-3641-6

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tenue au CNV à Port-Choiseul le 30 avril 2022

Le président Daniel Leutwyler ouvre la séance à 11h11.

Il souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie vivement.

Il salue la présence de Madame Jolanka TCHAMKERTEN, maire de la Commune de Versoix, et la remercie tout particulièrement de l'intérêt qu'elle porte aux activités de l'APL.

18 membres sont excusés et 18 membres sont présents.

(La liste des membres présents et des excusés est disponible sur demande auprès du secrétariat.)

1. Adoption du procès-verbal de l'AGO de juin 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport du président

Daniel Leutwyler donne lecture de son rapport, disponible sur le site de l'APL.

On relèvera en particulier l'appel à un(e) membre pour élargir le comité et reprendre la fonction de trésorier ou trésorière, assumée par intérim par le président.

Il est précisé que les écritures sont passées par une société fiduciaire qui établit également le compte de Pertes et Profits, le bilan et la déclaration d'impôts.

Daniel Leutwyler remercie vivement la Société Nautique de Genève (SNG) et ses représentants, dûment excusés à la présente AG, pour la mise à disposition d'une place d'amarrage à l'année pour Gilliatt et pour l'hivernage de Phoebus.

Il remercie aussi vivement la commune de Genthod pour le soutien au frais d'amarrage de Phoebus et Jean-Pierre Quesnel pour la restauration du Naviot qu'il a menée de main de maître.

3. Rapport de la Commission de gestion de Phoebus, Gilliatt et du Naviot

Michel Durand lit le rapport de la commission, disponible sur le site de l'APL.

4. Comptes 2021

Daniel Leutwyler commente les comptes, distribués aux membres présents.

Le rapport des vérificatrices aux comptes, Claire-Lise Beck et Evelyne Wagner est lu, en leur absence, par Désirée Wallenberg.

Les rapports, les comptes et le bilan sont adoptés à l'unanimité et décharge est accordée à l'unanimité au Comité.

5. Comité 2022

Le président, Daniel LEUTWYLER se propose à sa succession avec les membres du comité suivants :

Didier ZUCHUAT, vice-président.
Jean-Marc ALLENBACH, secrétaire et webmaster.
Michel DURAND, président de la Commission Phoebus.
Nicolas DUPASQUIER, délégué CGN.
Olivier FOURNIER, communication.

Claire-Lise BECK et Evelyne WAGNER, vérificatrice aux comptes, sont disposées à continuer d'assurer cette responsabilité

Le Comité et les vérificatrices aux comptes sont élus à l'unanimité par acclamation.

6. Cotisations

Le comité propose de maintenir les cotisations, sauf pour les membres-junior naviguant, qui passeraient de CHF 25 à 50. Cette modification simplificatrice permettra, notamment, de faciliter le développement d'une collaboration avec l'Université de Genève et l'adhésion de ses étudiants à l'APL.

L'Assemblée accepte à l'unanimité les nouvelles cotisations, applicables dès la saison 2023 pour les membres actuels de moins de 25 ans.

L'Assemblée accepte à l'unanimité une disposition transitoire pour que la cotisation des nouveaux membres-junior inscrits pendant la saison 2022 soit de CHF 50.

On relève qu'il y a des difficultés avec l'enregistrement des paiements, certains paiements par banque sur le CCP ne sont pas répertoriés par le logiciel, soit de la Poste, soit de l'Association. La recherche de solutions pour résoudre ce problème se poursuit.

7. Saison 2022 de Phoebus

Michel Durand et Daniel Leutwyler signalent que peu de régates sont projetées. Il y aura celles de Genthod et de Rolle. Phoebus n'ira pas en Méditerranée en 2022.

8. Propositions individuelles

Valérie Pfeiffer suggère une « cotisation pour sortie unique ». Daniel Leutwyler rappelle l'existence du « bon pour une navigation », en cas de 2^e navigation proche de la fin de saison, l'invité paye 50 CHF au chef de bord (jusqu'à concurrence maximum de la cotisation de membre navigant), qui se charge de le verser à l'APL et de le noter au livre de bord. On en reste à cette modalité un peu informelle. Rien n'empêche l'invité de faire un don à l'APL.

Stella de Sabata suggère de faire mieux connaître l'APL via une émission de Léman Bleu ou de la TSR, mais n'a pas de contact dans ces médias.

Marika Jaquemart propose de s'occuper de la page Facebook. Attention au respect de la vie privée lors de la publication de photos.